

Réponse à la lettre ouverte aux candidats du Collectif Canéjan en Transition

Madame, Monsieur,

Je fais suite à la lettre ouverte que vous m'avez adressée relative au projet de surpark à Canéjan.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre initiative ainsi que pour l'action que vous menez avec le collectif pour vous opposer de manière démocratique et républicaine à ce projet. Votre opposition est basée sur des éléments tout à fait pertinents et objectifs et je tenais à le souligner.

Mon premier engagement sera donc de soutenir votre démarche et de continuer à souligner l'aberration écologique d'un tel projet au moment où nous devons prioriser les différents usages de l'eau.

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées dans votre lettre ouverte :

1- Quelle analyse faites-vous de la pertinence écologique, économique, social d'un tel équipement commercial ?

Je me joins à votre analyse pour mettre en doute la pertinence écologique, économique et sociale d'un tel projet.

Sur le plan écologique, je crois que de nombreuses voix se sont élevées contre la sous-estimation de la consommation en eau malgré l'habillage écoresponsable du projet.

Sur le plan économique et social, le projet est sur la zone d'activité du courneau qui a vocation à accueillir des entreprises en lien avec les activités déjà présentes qui peuvent générer plus d'emplois et surtout des emplois à plus forte valeur ajoutée économique et sociale.

Enfin sur le plan sanitaire et social, il semble y avoir un réel risque sanitaire dans le cadre de l'utilisation de l'eau récupérée sur les toits du site.

2- Soutiendrez-vous la démarche transpartisane de plusieurs parlementaires demandant que les piscines de surf soient classées en « baignade artificielle » pour la sécurité sanitaire des usagers ?

Mon remplaçant Frédéric ZGAINSKI a mené des démarches afin que les piscines de surf soient classées en « baignade artificielle » :

- Il a adressé le 15 novembre 2023 au Ministre de la santé Aurélien ROUSSEAU, un courrier pour demander la classification des surfparks en « eaux de baignade » afin d'assurer la sécurité des usagers,

- Ensuite, le 9 février 2024, il a déposé une proposition de résolution à l'Assemblée Nationale pour :
 - o D'une part inviter le gouvernement à intégrer dans la liste des catégories de projets soumis à l'évaluation environnementale les équipements sportifs ou de loisirs,
 - o D'autre part inviter le gouvernement à s'assurer de la stricte application du décret 2019-299 relatif à la sécurité sanitaire des baignades artificielles.

J'entends donc poursuivre son travail en la matière car il est primordial de réglementer la qualité de l'eau de ce type d'installations. C'est impératif seulement pour éviter la surconsommation de la ressource en eau mais avant tout pour assurer la sécurité des utilisateurs.

3- Défendez-vous l'obligation d'une consultation du public pour ce type de projets, comme cela se fait dans la plupart des autres pays ?

Il est nécessaire d'avoir plus de transparence et de démocratie dans le fonctionnement de nos institutions. C'était bien évidemment au Maire de Canéjan, soutien du candidat du Nouveau Front Populaire à ces élections législatives, d'informer ces concitoyens. Puisque certains élus tentent de passer certains projets sous silence, il est nécessaire que la réglementation garantisse une communication auprès du public et des riverains directement concernés par les futures nuisances du site.

2

La Proposition de Résolution déposée à l'Assemblée Nationale par mon remplaçant Frédéric ZGAINSKI, demande que ce type de projet soit soumis systématiquement à évaluation environnementale. Cela implique une enquête publique et donc une information du public. Je souhaite effectivement beaucoup plus de démocratie dans de telles décisions d'implantations de ce type de projets de loisirs très consommateurs en ressources.

4- Quelles autres initiatives envisagez-vous pour empêcher ce type de projets de voir le jour, à un moment où le changement climatique s'accélère ?

Vous le savez, lorsque je siégeais au gouvernement comme secrétaire d'état à l'écologie, j'ai construit avec mes collègues du gouvernement et le Président de la République, un plan « eau » présenté en mars 2023. Ce plan « eau » était un plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau.

S'agissant du projet surfpark à Canéjan, mon remplaçant Frédéric ZGAINSKI, a mené plusieurs initiatives :

- Il a tout d'abord rappelé sa ferme opposition dans le cadre d'un article publié par le journal Sud-Ouest en août 2023. A cette occasion il a déploré que le Maire de Canéjan, soutien officiel du candidat du Nouveau Front Populaire, ne consulte pas les habitants de sa ville et ne s'oppose pas au projet,

- Il a ensuite adressé le 15 novembre 2023 au Ministre de la santé Aurélien ROUSSEAU, un courrier pour demander la classification des surfparks en « eaux de baignade » afin d'assurer la sécurité des usagers,
- Enfin le 9 février 2024, il a déposé une proposition de résolution à l'Assemblée Nationale pour :
 - o D'une part inviter le gouvernement à intégrer dans la liste des catégories de projets soumis à l'évaluation environnementale les équipements sportifs ou de loisirs,
 - o D'autre part inviter le gouvernement à s'assurer de la stricte application du décret 2019-299 relatif à la sécurité sanitaire des baignades artificielles.

Je m'engage donc à poursuivre ces actions.

J'invite également Monsieur le Maire de Canéjan Bernard GARRIGOU et Monsieur le Président de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde Pierre DUCOUT, soutiens du candidat du Nouveau Front Populaire à ces élections législatives, à s'opposer à ce projet et à utiliser cet emplacement sur la zone d'activité du Courneau pour implanter un projet industriel en lien avec les activités installées sur cette zone.

Je suivrai bien entendu avec attention la procédure judiciaire en cours qu'il ne m'appartient pas de commenter compte tenu de la séparation des pouvoirs.

Si le projet devait malheureusement être mené à son terme, je serais extrêmement vigilante quant à l'exploitation du site et n'hésiterais pas à mobiliser les services de l'état en région comme l'Unité de la Police de l'eau et des milieux aquatiques rattachée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Vous pouvez donc compter sur mon plein et entier soutien.

Je vous remercie pour votre mobilisation.

Bien sincèrement,

Bérange COUILLARD

Le 4 juillet 2024